

AUTORISATION PARENTALE
de prise de vue pour la photo de classe de rentrée

Document valable pour l'année scolaire 2022 / 2023

Je – Nous ⁽¹⁾ soussigné (e)(s) :

Père – Tuteur :

Mère –Tuteur :

Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant :

Nom :Prénom :

Ci-après désignée par « l'enfant »

Autorise – Autorisons oui non

Le Collège Joseph d'Arbaud, le lycée Stéphane Hessel dans le cadre de la photo de classe et individuelle de la rentrée à photographier ou faire photographier mon enfant

Déclare – Déclarons céder à titre gracieux à l'établissement le droit d'utiliser oui non

L'image de l'enfant sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités **en interne** par l'établissement.

L'établissement s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur, relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant, ainsi que les commentaires l'accompagnant, ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.

Fait à :, le :

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

(1) Rayer la mention inutile

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix - Marseille - Place Lucien PAYE - 136210 Aix en Provence